

Justificatif généré le 08/11/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 08/11/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/640551
N° d'annonce : 640551

ARDIAN Holding

(Société absorbante) Société par actions simplifiée au capital de 82 607 433 Euros porté à 86 264 707 Euros

Siège social : 20, place Vendôme 75001 Paris
752 778 159 RCS Paris

ARDIAN

(Société absorbée) Société par actions simplifiée au capital de 184 086 Euros

Siège social : 20, place Vendôme 75001 Paris
403 081 714 RCS Paris

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte des associés d'ARDIAN Holding du 4 novembre 2022 que la fusion par absorption d'ARDIAN par ARDIAN Holding, l'apport des éléments d'actifs et de passif d'ARDIAN au profit d'ARDIAN Holding ainsi que le rapport d'échange ont été approuvés ; que le capital social a été augmenté de 3 657 274 Euros par émission de 3 657 274 actions ordinaires nouvelles suite à la fusion d'ARDIAN, pour être porté à 86 264 707 Euros ; entraînant en conséquence la modification des statuts.

Aux termes des délibérations en date du 4 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés d'ARDIAN a décidé la dissolution sans liquidation d'ARDIAN consécutive à la fusion par voie d'absorption d'ARDIAN par la société ARDIAN Holding et la transmission universelle de son patrimoine au profit d'ARDIAN Holding.

Ainsi, la fusion et la dissolution d'ARDIAN sont devenues définitives le 4 novembre 2022.

R.C.S. PARIS.

Pour avis.

Justificatif de parution

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeJDhbv2R

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeJDhbv2R>

